

**PROGRAMME LOCAL
DE TUTORAT PAR LES PAIRS**

SEF-5020-1

CENTRE L'ESCALE
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS
Octobre 2009

Le contexte

Certains élèves du centre ont des difficultés importantes à réussir leur formation. L'enseignement individualisé, bien qu'adéquat pour la majorité des élèves puisqu'ils sont à leur rythme et peuvent consulter les enseignants lorsqu'ils ont des questions, ne semble pas suffire. Ils auraient besoin d'une aide supplémentaire.

Afin de pallier cette lacune, le tutorat par les pairs nous semble une formule appropriée pour fournir une aide supplémentaire à ces élèves. Elle consiste, plus précisément, au développement d'une relation d'aide individuelle privilégiée entre un élève en difficulté (« l'élève aidé ») et un élève qui souhaite lui offrir un coup de main (« tuteur »).

Les avantages de cette formule sont nombreux, autant envers les élèves aidés que les tuteurs. Pour n'en citer que quelques-uns, les élèves aidés par des collègues apprécient généralement les explications qui sont davantage à leur portée puisque les élèves utilisent, bien souvent, le même vocabulaire et les mêmes références. En plus, ils se sentent écoutés et respectés dans leurs difficultés. Ils peuvent plus facilement croire en leur réussite parce qu'un de leurs collègues leur donne l'exemple. Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger les effets positifs sur leur affect. Cette relation d'aide empreinte de respect et de non-jugement face à leurs difficultés d'apprentissage les incite à développer une plus grande estime de soi et un sentiment de compétence personnelle accru. Réussir devient possible.

D'autre part, les tuteurs ont un rôle propre à les valoriser; ils se sentent utiles. L'aide qu'ils procurent les incite à réviser les notions apprises et à davantage les intégrer lorsqu'ils les enseignent aux élèves aidés. Les tuteurs sont également plus sensibles au processus d'apprentissage, aux facteurs qui facilitent l'acquisition des connaissances et aux éléments favorisant la motivation : des connaissances fort utiles qu'ils peuvent réinvestir dans leur propre apprentissage.

Objectif terminal

Préparer les élèves qui souhaitent être tuteurs à intervenir de façon efficace auprès d'élèves en difficulté d'apprentissage.

Objectifs spécifiques

- Définir les rôles du tuteur et de l'élève aidé.
- Connaître les caractéristiques de la relation d'aide et ses limites dans une situation de tutorat.
- Appliquer une démarche de relation d'aide efficace lors d'une rencontre de tutorat.
- Développer des habiletés propres à la relation d'aide en situation de tutorat :
 - ✓ Observer et tenter de comprendre le raisonnement de l'élève en difficulté;
 - ✓ Détecter les difficultés;
 - ✓ Amener l'élève à développer des habiletés de résolution de problèmes;
 - ✓ Choisir des exercices respectant le niveau et les besoins de l'élève aidé;
 - ✓ Utiliser des stratégies cognitives et métacognitives pour aider l'élève en difficulté.
- Connaître les facteurs favorisant la motivation.
- Connaître les méthodes de travail facilitant l'apprentissage.
- Connaître, si nécessaire, les caractéristiques de certains troubles d'apprentissage et les moyens les plus appropriés pour intervenir.
- Respecter et connaître ses limites pour aller chercher du support en cas de besoin.
- Adopter une attitude positive, valorisante face aux personnes en difficulté d'apprentissage.
- Expérimenter le rôle de tuteur auprès d'élèves en difficulté d'apprentissage.

Démarche de tutorat

Le tuteur peut être en relation d'aide avec un ou deux élèves maximum. Les rencontres individuelles avec l'élève aidé sont hebdomadaires et inscrites au calendrier. Elles sont d'une durée variable d'un maximum de 3 h/semaine (une heure max. par rencontre), selon l'entente fixée entre l'élève aidé, le tuteur et l'enseignant qui supervise le tutorat. Elles peuvent avoir lieu dans un local désigné pour l'année ou en classe.

Le tuteur se présente donc chaque semaine aux rendez-vous. Il entre en fonction si son aide est requise cette semaine-là. Notons à cet effet que les besoins de support fluctuent puisque les élèves aidés peuvent être en examen, changer de sigle, etc.

Le tuteur a sous la main des cahiers d'apprentissage, des épreuves de vérification des acquis, des exercices supplémentaires pour aider son collègue, etc. Si nécessaire, l'enseignant superviseur ou l'orthopédagogue peut être présent pour apporter des conseils et pour superviser le travail effectué.

À chaque semaine, le tuteur rédige un rapport où on y retrouve un résumé de ses interventions, des observations sur l'attitude de l'élève aidé, des méthodes de travail qu'il utilise, de ses progrès, des pistes de travail à emprunter lors de la prochaine rencontre, etc.

Ce rapport est remis à l'enseignant superviseur du tutorat qui le valide et en profite pour aider le tuteur à définir son rôle, à répondre à ses questions et à le soutenir dans sa relation d'aide.

Le tuteur est évalué sur la participation à deux ateliers de formation offerts par la conseillère pédagogique et par l'orthopédagogue, sur son implication auprès de son collègue, sur la qualité de son accompagnement et sur son auto-évaluation.

Critères de sélection

- Qualités requises pour établir une relation d'aide saine : empathie, patience, respect de la différence sans jugement.
- Qualités requises pour intervenir adéquatement au niveau de la matière : capacité d'observation et d'analyse pour détecter facilement les types d'erreur, capacité d'expliquer des notions apprises, etc.
- Très bonne maîtrise des notions du cours attribué et difficultés modérées dans les autres matières.
- Faible taux d'absentéisme et motivé à réussir.
- Référence d'un enseignant.

Exigences

- Formation de 6 heures, une en début de parcours et la deuxième pendant le tutorat. Cette formation est offerte par la conseillère pédagogique et l'orthopédagogue.
- Maîtrise du contenu notionnel attribué.
- Rencontre hebdomadaire avec son enseignant superviseur.
- Analyse des besoins de l'élève aidé.
- Présence auprès d'un élève en difficulté d'un minimum de 20 heures.
- Rédaction hebdomadaire d'un court rapport.
- Rédaction d'un rapport final.
- Auto-évaluation.

Évaluation

- 20 % accordé à la participation aux deux cours de formation des tuteurs.
- 30 % accordé à l'implication du tuteur auprès d'un élève en difficulté :
 - ✓ Engagement et assiduité aux rencontres pendant les 20 heures d'aide (10 %);
 - ✓ Qualité des rapports hebdomadaires (10 %);
 - ✓ Qualité du rapport final (10 %).
- 30 % accordé à la qualité de l'accompagnement :
 - ✓ Grille d'observation de l'enseignant et/ou de l'orthopédagogue (10 %);
 - ✓ Fiche de suivi des rencontres de supervision (10 %);
 - ✓ Évaluation du tuteur par l'élève aidé (10 %).
- 20 % accordé à une auto-évaluation.

Personnes-ressources

- Conseillère pédagogique.
- Orthopédagogue.
- Enseignants-superviseurs du tutorat.